

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 414

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 39

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« lui être confiée »

les mots :

« être confiée à la Société du Grand Paris ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.